

163) Délibération CM du 13 novembre 2007
Droit de préemption sur les fonds artisanaux
les fonds de commerce et les baux commerciaux

Mme ZUCCHINI Marie-Josèphe rapporteur :

La loi n° 2005-882 du 2/08/2005 en faveur des petites et moyennes entreprises prévoit dans son article 58, insérant l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, la possibilité pour une commune de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité par délibération du Conseil Municipal.

A l'intérieur de ce périmètre, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux seront désormais soumises au droit de préemption selon les modalités prévues aux articles L 213-4 à L 213-7 du code de l'urbanisme, sous réserve de la publication du décret en Conseil d'Etat précisant les conditions d'application.

Ces dispositions ont été instaurées notamment pour redynamiser les centres villes et éviter la fermeture des commerces de proximité et les nuisances apportées par certains types de commerces.

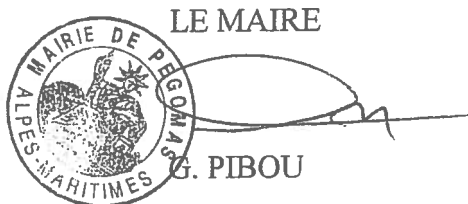
La commune de Pégomas soucieuse de préserver une diversité commerciale tournée vers ses habitants, souhaite délimiter un périmètre de sauvegarde sur le secteur du Logis et du Château. Cette mesure a pour but d'éviter que des locaux commerciaux ne restent trop longtemps inoccupés et aussi d'assurer une certaine homogénéité commerciale.

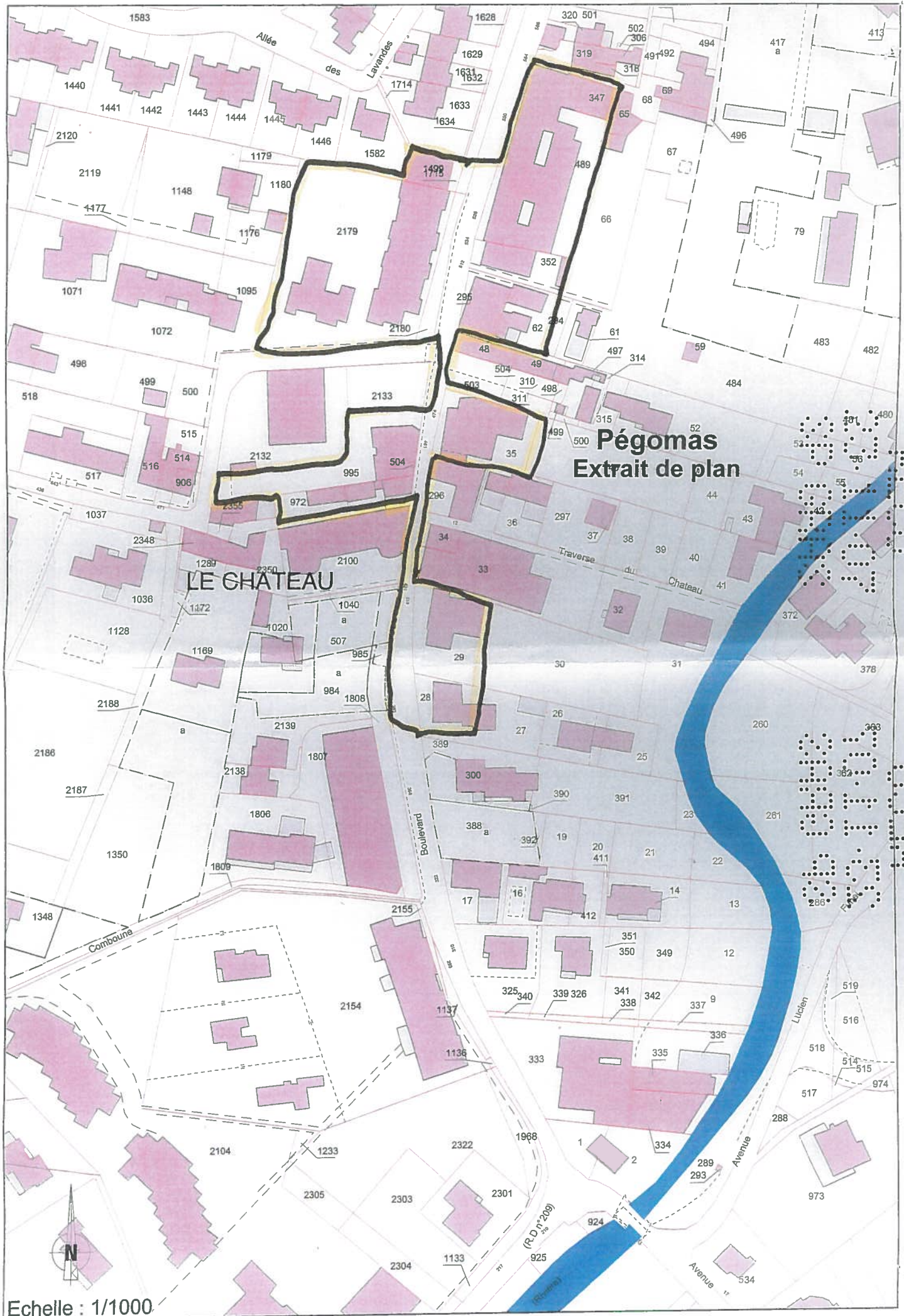
Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **26 VOIX POUR DECIDE**:

- D'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du Logis et du Château, tel que délimité aux plans ci-annexés, à l'intérieur duquel seront soumises au droit de préemption, les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, en application de l'article L 2122-22 21°, d'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, limité au périmètre du Logis et du Château.

Pour Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Pégomas, le 19 novembre 2007

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Le: 23/11/07
Et publication ou notification
Le: 30/11/07





Pégomas Extrait de plan

LE CHATEAU

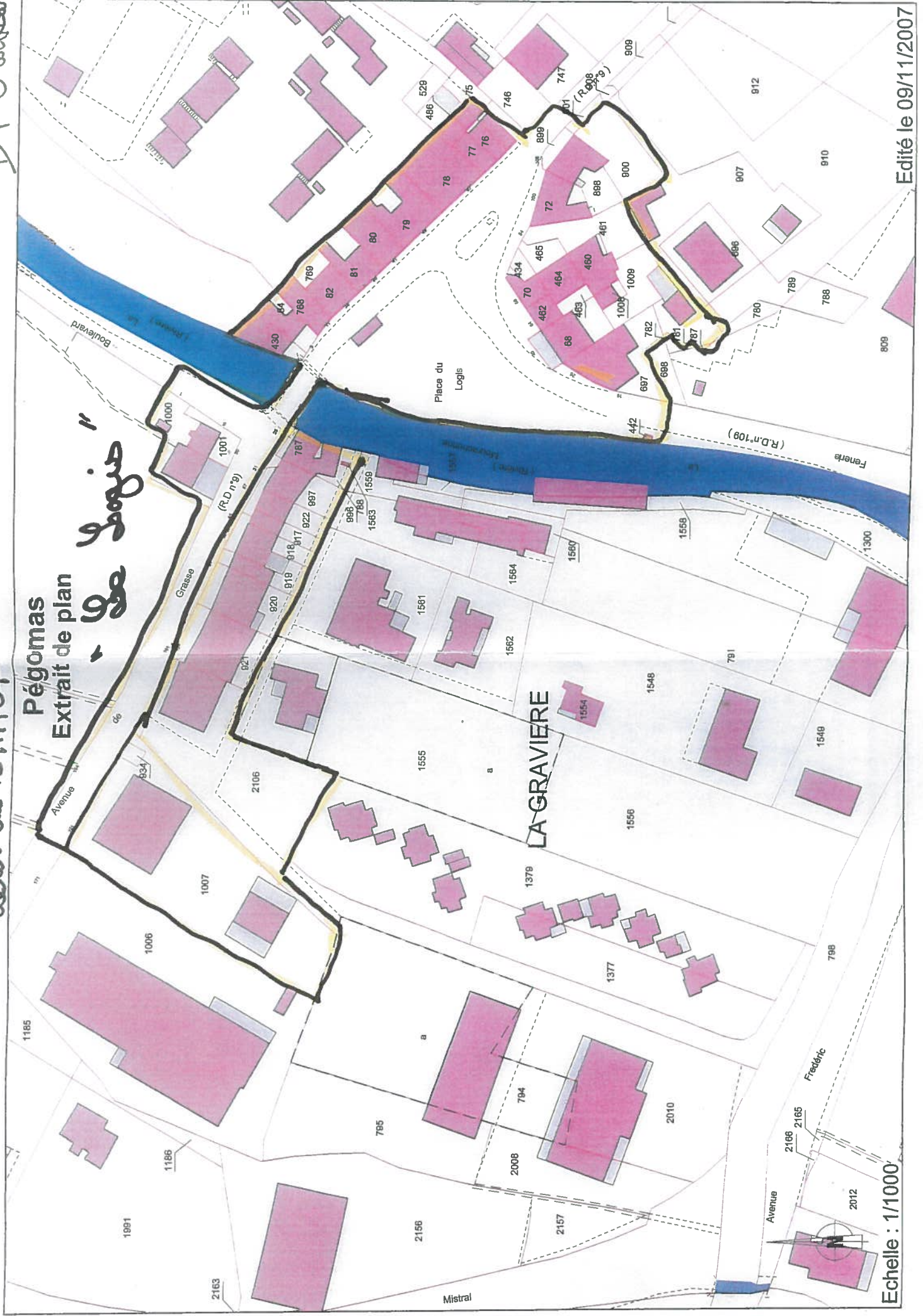


Echelle : 1/1000

DFU artisanal

délib. du 13/11/07

Pégomas
Extrait de plan
"Le Logis"



Echelle : 1/1000

Edité le 09/11/2007